

Compte rendu du CHSCT du 02 octobre 2015

Pour ce dernier CHS-CT de l'année 2015, plusieurs points ont été abordés. La partie dépenses a été particulièrement réduite puisque les crédits étaient déjà quasiment consommés lors du précédent CHS-CT.

1/ Les procès-verbaux des séances du 24 mars 2015 et du 05 juin 2015 ont été approuvés à l'unanimité.

2/ Compte-rendu de la visite du Centre des Finances Publiques de Millau.

Lors du précédent CHS-CT, il avait été convenu que l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) et le Médecin de Prévention se rendraient au SIE de Millau afin d'aider à trouver une solution aux différentes difficultés rencontrées par les agents. Lors de la visite, le seul point évoqué a été celui du bruit. Nous conviendrons tous que la question de la souffrance au travail ne peut pas se résumer à des nuisances sonores. Ces nuisances sonores ont d'ailleurs entre temps été en partie réglées.

Afin de clore définitivement le sujet du bruit, il est envisagé de prolonger une cloison avec porte au sein de ce service afin de pouvoir séparer la partie comptable de la partie gestion.

A ce jour, d'autres difficultés de relations professionnelles n'ont pas été solutionnées.

Dans le contexte difficile que les agents subissent dans la maison Finances Publiques, FO-DGIP espère que les agents seront unis.

3/ Rapport de visite de l'ISST au Centre des Finances Publiques de Villefranche de Rouergue

9 ans après sa dernière visite, l'ISST a rendu un rapport de visite particulièrement fourni sur le CFP de Villefranche de Rouergue. Sans vous dresser une liste à la Prévert sur les menus travaux à effectuer, certains points sont à signaler.

Au niveau du SIP, l'ISST a relevé qu'un tel nombre d'armoires de stockage de dossiers devait faire l'objet d'une mesure de protection dans le cadre de la sécurité incendie. Il recommande de prévoir un compartimentage autour des armoires. Cette séparation aurait aussi l'intérêt de mieux séparer physiquement les zones de travail ouvertes et les boxes d'accueil.

Au premier étage (Cadastré, CFP), le hall n'est pas sécurisé face aux risques de chute. Seule des jardinières de faible hauteur protègent des chutes. Quant au nettoyage des vitres qui donnent sur cet accueil, le risque pour les agents d'entretien a été écarté puisqu'elles ne sont jamais nettoyées.

Régulièrement en CHS-CT, la présence de produits chimiques interdits a été dénoncée. Il semblerait que la liste indiquant aux chefs de poste les seuls produits à utiliser ne soit pas partout suffisante. Des bouteilles d'alcool ménager ont été trouvées.

Un autre point évoqué est celui de l'état d'encrassement de certaines bouches d'extraction. Il est important d'être vigilant sur cette question d'hygiène. L'installation doit être vérifiée une fois par an...

Le pré-accueil du CFP et la caisse doivent être repensés. Ce deux unités formant le hall d'accueil ne permettent pas une confidentialité suffisante. Le pré-accueil, étant plus qu'un pré-accueil puisque la majorité des réceptions du SIP s'y font, doit être repensé tant pour les contribuables que pour les agents qui paraissent se retrouver dans des postures dégradées. Le Médecin de Prévention se « penchera » sur la question.

L'état de la dalle qui recouvre une partie du SIP doit aussi être vérifiée. Si elle n'a pas attiré l'attention lors du rapport, c'est qu'il ne pleuvait pas lors de la visite. En temps pluvieux, les agents doivent placer des seaux sur les armoires et autour des bureaux... L'ISST a rappelé qu'un contrôle régulier, tous les 5 ans, doit être fait. La direction, comme souvent, ne sait pas ce qui a été fait. On peut avancer, sans prendre de risques, que depuis la création du bâtiment (1990), cette dalle terrasse n'a jamais été vérifiée.

4/ Propositions de dépenses

Des lampadaires et des bras écran seront achetés, ce qui clôt le budget 2015.

FO-DGFIP rappelle aux agents qu'afin d'améliorer les conditions de vie au travail, tout agent peut faire une demande sur le registre du CHSCT : Ulysse 12 > Les Agents > Conditions de vie au travail > CHSCT > Registre.

5/ Rapports d'exercices d'évacuations incendie

Globalement, ces exercices se sont bien passés. A noter que l'alarme du site du 8 mai 1945 à Rodez a respecté un temps de latence de 5mn. L'ISST a demandé d'enlever ce délai. A noter aussi au SIP-SIE de Decazeville qu'une partie du bâtiment n'entend pas l'alarme, problème qui devra être réglé rapidement.

FO-DGFIP rappelle l'importance de ces exercices et invite tout le monde à respecter les consignes de sécurité en cas d'incendie : Cesser immédiatement le travail / Fermer les portes et les fenêtres de son bureau / Suivre les indications du guide-file et du serre-file / Se diriger vers l'issue de secours désignée par le Guide file / Rejoindre le point de rassemblement / Répondre à l'appel effectué par le Responsable du site.

Le guide-file : c'est la personne que l'on suit lors de l'évacuation. Il conduit calmement et le plus rapidement possible tous les occupants de la zone dont il a la charge vers les sorties de secours et les invite à rejoindre le point de rassemblement sans jamais revenir en arrière.

Le serre-file : il doit veiller lors d'une évacuation qu'aucune personne ne reste dans la zone ou l'étage dont il a la charge. Pour ce faire, il doit passer dans tous les bureaux, box, sanitaires, salle de réunion pour s'assurer qu'aucune personne ne reste dans les locaux. Il doit aussi s'assurer si possible qu'avant son départ toutes les portes et fenêtres soient fermées.

6/ Questions diverses

Deux déclarations d'accidents du travail ont été présentées (un accident routier et une chute).

Une fiche de signalement a été déclarée concernant une agression verbale et une dégradation de matériel. FO-DGFIP a demandé si la procédure, c'est à dire la transmission aux bureaux RH2B (agression caractérisée) et SPiB-2C (dégradations) avait été bien respectée. Il semblerait que non. Décidément, l'Aveyron doit paraître bien tranquille à Bercy, ce qui ne doit pas être sans conséquences sur les affectations de budgets, de personnel...

FO-DGFIP rappelle aux agents qu'en cas d'agression la fiche de signalement se trouve sur : Ulysse 12 > Les Agents > Conditions de vie au travail > fiche de signalement. Il suffit ensuite de suivre les instructions.

Les représentants FODGFIP 12

